

# 1.5

## Une fonction économique majeure

### 1.5.1 PETITES UNITÉS DE GESTION ET GRANDS REGROUPEMENTS

Plus de 110 000 sylviculteurs gèrent un bois de moins de 1 ha, l'unité de gestion moyenne étant de 3,6 ha. Si le morcellement est un gage de biodiversité, il est quelquefois nécessaire d'aider au regroupement des petites parcelles pour en faciliter la gestion. **Le regroupement des efforts des sylviculteurs selon les formules les plus adaptées est l'une des priorités économiques de la forêt privée**, qui propose plusieurs outils :



LE MORCELLEMENT DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE EST UN HANDICAP POUR LA GESTION.

- les coopératives forestières permettent aux sylviculteurs, même les plus petits, d'accéder aux marchés des bois grâce aux regroupements de lots, au tri des produits et à la coordination de l'exploitation et du transport ; les travaux forestiers peuvent également être coordonnés par les coopératives pour éviter une partie des surcoûts des petits chantiers ;

- la certification proposée par l'Association Bourguignonne de Certification Forestière leur permet d'accéder au marché des produits mondiaux certifiés au même titre que les propriétés plus importantes ;

- la desserte et dans certains cas l'assainissement des bois peuvent être réalisés en opérations groupées rassemblant plusieurs dizaines, voire centaines de propriétaires : associations syndicales ou déclaration d'utilité publique (L151-36 du Code rural) pour la réalisation d'un ouvrage collectif. De nombreuses dessertes collectives ont été faites avec succès, notamment dans le Morvan ; cet effort doit être poursuivi ; il nécessite un temps d'animation important.

Les frais d'acte sur les achats de petits biens immobiliers obèrent gravement les possibilités de ventes de petites parcelles. La loi forestière du 9 juillet 2001 offre de nouvelles possibilités (dégrèvements, dispositif d'échanges et cessions d'immeubles forestiers...). On pourrait améliorer la situation si les Conseils généraux aidaient ces restructurations.

*Plus de 110.000 sylviculteurs gèrent un bois de moins de 1 ha.*

### 1.5.2 UNE PRODUCTION, DES VOLUMES, DES DIMENSIONS, DES QUALITÉS QUI CHANGENT

La production brute courante annuelle de la forêt privée est de 4,5 millions de m<sup>3</sup>/an, représentant 72,3% de la production totale des forêts de la région, répartis comme suit :

	Production feuillue (m <sup>3</sup> /an)	Production résineuse (m <sup>3</sup> /an)	Production totale (m <sup>3</sup> /an)
Côte-d'Or	570 232	301 262	871 494
Nièvre	861 241	492 358	1 353 599
Saône-et-Loire	692 869	446 530	1 139 399
Yonne	841 930	256 506	1 098 436
<b>BOURGOGNE</b>	<b>2 966 272</b>	<b>1 496 656</b>	<b>4 462 928</b>

SOURCE : FPI

**Pour les peuplements feuillus**, la forêt privée bourguignonne a préféré, quand la qualité des bois sur pied le permet, l'amélioration progressive des peuplements issus de taillis et de taillis-sous-futaie plutôt que la conversion en futaie régulière par régénération naturelle qui demande de lourds investissements pendant longtemps. Ce mouvement se poursuit aujourd'hui par la gestion en futaie irrégulière de taillis-sous-futaie.

Les grosses réserves branchues des taillis-sous-futaie autrefois traités en rotations courtes ont tendance à céder la place à des jeunes réserves plus élancées. Cette profonde mutation des peuplements feuillus concerne 460 000 ha de forêt privée en Bourgogne actuellement en structure de taillis simple ou taillis-sous-futaie ; sur plusieurs générations de sylviculteurs, ces peuplements sont améliorés progressivement, si la qualité le permet, à partir d'une augmentation du stock sur pied accompagnée d'éclaircies, de dégagements, d'enrichissements.

**Les peuplements de conifères**, pour la plupart issus de plantations, augmentent naturellement leur volume sur pied du fait qu'ils ne sont pas encore arrivés à maturité, ni pour une coupe de récolte en futaie régulière, ni pour une régénération ; **la conversion en futaie irrégulière de jeunes peuplements se traduit par une augmentation du capital producteur.**

### 1.5.3 UNE RÉCOLTE RAISONNÉE DE BOIS VARIÉS

Les volumes récoltés sont inférieurs à la production biologique. Il ne s'agit pas de rétention de bois, malgré des prix de vente en constante diminution : **la forêt privée adapte aussi son offre au marché.**

- La récolte de bois d'œuvre feuillu commercialisée en forêt privée est assez stable depuis un quart de siècle :

*La récolte de bois d'œuvre feuillu commercialisée en forêt privée est assez stable depuis un quart de siècle : environ 500.000 m<sup>3</sup>/an. La récolte de bois d'œuvre de conifères est en constante augmentation, aux alentours de 400.000 m<sup>3</sup>/an.*

environ 500 000 m<sup>3</sup>/an. La récolte de bois d'œuvre de conifères est en constante augmentation (augmentation des besoins pour la construction notamment), aux alentours de 400 000 m<sup>3</sup>/an.

- le bois d'industrie feuillu comme résineux est en baisse depuis 10 ans.

- le bois de chauffage a connu une récession importante dans les années 1950-60 ; la hausse du prix du pétrole depuis 1974 a permis une reprise de la production jusqu'aux années 2000, la raréfaction des bûcherons devenant un problème crucial. Les volumes exploités en forêt privée sont de l'ordre de 500 000 à un million de m<sup>3</sup>/an.

Les meilleures qualités de grumes, en feuillus comme en résineux, trouvent sans difficulté un acheteur à un prix attractif ; les qualités ordinaires ou médiocres, sont très mal payées. Le marché n'incite pas les sylviculteurs à entreprendre de coûteux investissements à rentabilité aléatoire pour la culture de feuillus, sauf dans les plaines les plus fertiles.



LA FORÊT BOURGUIGNONNE PRODUIT CHAQUE ANNÉE PLUS D'UN MILLION DE M<sup>3</sup> DE PETITS BOIS FEUILLUS.

### 1.5.4 UNE RECHERCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le marché est de plus en plus exigeant pour **la qualité des bois** :

■ **en feuillus, ne sont véritablement prisés que les bois cylindriques, de droit fil, à grain fin, peu colorés, avec peu d'aubier, sans nœud ou à très petits nœuds, sans singularité ni défaut.** Le taillis trouve de plus en plus difficilement preneur. Les bois d'éclaircie et les bois mûrs de qualité médiocre, voire simplement moyenne, se vendent mal.

■ **les conifères doivent être sans nœud sur le maximum de longueur, cylindriques, à cernes fins.** Les petits bois d'éclaircie ne trouvent preneur qu'à des prix le plus souvent dérisoires.

**Les travaux d'amélioration de la qualité** consistent pour l'essentiel à :

- rechercher et favoriser la croissance des meilleurs sujets par des éclaircies sélectives,
- rechercher une amélioration génétique de l'ensemble du peuplement en privilégiant les meilleurs semenciers (sélection génétique parentale) et en dégagant les semis les mieux conformés (sélection génétique massale),
- enrichir le peuplement naturel, voire le remplacer quand il est de trop mauvaise qualité, avec des plants d'essences et de provenances sélectionnées pour leur adaptation à la station et pour leur qualité génétique améliorée,
- **élaguer les tiges** pour former une bille de pied sans nœud.

Les sylviculteurs sont invités à respecter les **provenances recommandées** pour leurs achats de plants en fonction de la région d'utilisation (arrêté du Préfet de région du 4 octobre 2004). Le matériel génétique *supérieur testé* (étiquette bleue), *qualifié en verger* (étiquette rose), *sélectionné en peuplement* (étiquette verte) est en principe disponible en suffisance en pépinière pour éviter au sylviculteur d'être obligé de se rabattre sur les origines simplement *identifiées* (étiquettes jaunes). Une soixantaine de peuplements sont classés en forêt privée de Bourgogne pour la récolte de semences. La Bourgogne est dotée de nombreux pépiniéristes qui participent à ce travail de récolte et d'amélioration.



LE MARCHÉ EST EXIGEANT POUR LA QUALITÉ DU BOIS D'ŒUVRE DES RÉSINEUX.



LES QUALITÉS SECONDAIRES SONT MAL RÉMUNÉRÉES

### 1.5.5 DES PRODUITS AUTRES QUE LE BOIS : CHASSE, PÊCHE, CHAMPIGNONS...

**La chasse :** La forêt bourguignonne accueille un certain nombre d'espèces autorisées à la chasse :

- les cervidés, cerfs, chevreuils et daims dont les prélèvements sont régulés selon un plan de chasse ; le nombre de chevreuils prélevés en Bourgogne a été multiplié par 2,5 entre 1993 et 2002. La Côte-d'Or est un département particulièrement touché en matière de chasse et de dégâts de gibier ;
- le sanglier abonde et les prélèvements sont en hausse constante (environ 16000 dans les années 1997-2003) ; des Plans de gestion cynégétique approuvés ont été récemment institués ;
- le petit gibier est variable selon les modes de culture, les épidémies (myxomatose) et le nombre de chasseurs. Les plus prisés sont le lièvre et le lapin, le faisan et la perdrix rouge, les grives, le pigeon, la bécasse.

La location de la chasse est une prestation de service proposée par le sylviculteur à des particuliers ou des sociétés. Elle peut être intégrée dans la gestion forestière, soit comme un accessoire de la production de bois, soit comme un objectif principal.

**La pêche :** de nombreux étangs sont situés au cœur ou en lisière d'un massif boisé ; les arbres font bénéficier les zones de pêche d'un environnement privilégié pour

l'agrément du paysage, les frayères des rives boisées et surtout pour l'amélioration constante de la qualité de l'eau du fait de l'épuration des nappes par les racines.

**Les champignons** (partout en Bourgogne), **branchages et houx** (Morvan), **muguets, jonquilles, mousses**, myrtilles, sont abondants ; leur exploitation est souvent sauvage ou mal organisée. Des conventions-type permettant de régler le problème du ramassage illégal sont diffusées auprès des sylviculteurs qui sont par ailleurs incités à la prise en compte de la gestion et de l'exploitation des produits non-ligneux dans leur document de gestion.

**La truffe**, dite « de Bourgogne » (*tuber uncinatum*), occupe une place importante dans la tradition bourguignonne ; on peut la rencontrer dans les forêts des Côtes et Plateaux calcaires, en sous-bois plutôt clair. Des plantations truffières, tant avec les chênes sessile et pubescent qu'avec le noisetier, les pins et les cèdres, ont été réalisées avec succès.

**Le miel** est une production importante de Bourgogne qui ne pourrait se passer des arbres, tant pour le pollen que les abeilles en tirent que pour l'ombre qu'ils leur donnent.

**La valorisation économique de ces productions est très souhaitable pour le maintien de la biodiversité et pour l'entretien des forêts assuré par le revenu du sylviculteur.**



Frédéric Labbe

LA VALORISATION DE LA CHASSE EST UNE COMPOSANTE DE LA GESTION DURABLE.



LA RÉCOLTE DE CHAMPIGNONS PEUT REPRÉSENTER UN COMPLÉMENT DE REVENUS APRÉCIABLE.



LE CHÊNE DE QUALITÉ EST UNE PRODUCTION DE LA FORÊT PRIVÉE TRÈS RECHERCHÉE PAR LE MARCHÉ.

### 1.5.6 DES ENTREPRISES D'EXPLOITATION ET DE TRAVAUX PERFORMANTES AU SERVICE DE LA QUALITÉ

La gestion durable des forêts de Bourgogne nécessite des débouchés pour les produits avec un environnement d'entreprises adaptées à la ressource forestière régionale et compétitives sur le marché mondial. **L'Annuaire du Forestier Bourguignon**, réalisé par le CRPF en partenariat avec la filière, dans le cadre du Contrat de plan État-Région, recense 1580 entreprises, depuis la pépinière jusqu'à la scierie. Ces entreprises (ETF) sont souvent de petites entreprises équipées de matériel léger. Une vingtaine d'entre elles ont acquis du gros matériel d'abattage-ébranchage et de débardage. Les ETF se sont organisées avec le **CIPREF** (Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières), qui assure l'information, la formation et un soutien aux entreprises, notamment par :

- la mise en place, la diffusion et la gestion de la Charte de Qualité des Travaux Forestiers en Bourgogne (Quali TF),
- le manuel des Entreprises de Travaux Forestiers,
- la mise en place, avec le PNRM, l'AFOCEL et le CRPF, d'un système de franchissement des cours d'eau.

Avec le **lycée forestier du Velet** (Etang-sur-Arroux), la Bourgogne dispose d'un enseignement professionnel de qualité qui évolue avec les besoins des sylviculteurs donneurs d'ouvrage, en partenariat avec les entreprises.

La responsabilité du sylviculteur est engagée pour le personnel travaillant dans son bois. Toute personne effectuant un travail forestier est présumée salariée du propriétaire ; celui-ci peut dégager sa responsabilité en produisant un contrat d'entreprise ou un contrat de vente de bois (les syndicats de la Forêt Privée proposent des contrats-types). L'entreprise doit elle-même pouvoir présenter un constat de levée de présomption de salariat, établi par l'Inspection du Travail ; ainsi que les

sous-traitants de l'entreprise qui a passé le marché avec le propriétaire, dont la responsabilité sera recherchée en cas de problème. D'où la nécessité pour le sylviculteur d'employer des entreprises en règle, avec un contrat en bonne et due forme dégageant sa responsabilité, et de surveiller les travaux effectués dans ses bois.

La certification gestion durable et l'adhésion à la Charte Quali TF agréée par l'ABCF donnent une garantie intéressante au sylviculteur attentif au respect des règles et à la qualité des services.



LA CHARTE DE QUALITÉ DES TRAVAUX FORESTIERS : UNE GARANTIE POUR LE SYLVICULTEUR.

### 1.5.7 DES INFRASTRUCTURES INDISPENSABLES

**La gestion durable des forêts privées comme publiques demande des infrastructures durables pour contribuer pleinement au développement durable des territoires, notamment pour les transports de bois.**

**La desserte forestière** a fait l'objet d'une amélioration considérable durant les dernières décennies :

- 140 schémas directeurs de desserte forestière pour environ 100 000 ha de bois, surtout dans le Morvan,
- routes et pistes forestières individuelles ou collectives : 25 à 50km/an en forêt privée,
- places de dépôt et chargement de bois en retrait des voies publiques,
- prise en compte des données environnementales,
- amélioration et entretien de ces voies.

Le CRPF recommande aux sylviculteurs d'équiper leur forêt d'un réseau de desserte adapté.

**Le transport routier** des bois (environ 2 millions de T/an) pose problème du fait de l'inadaptation des voies publiques communales et parfois départementales aux camions lourds, et de la dispersion des massifs forestiers sur tout le territoire. A la demande du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, les Schémas directeurs des

routes stratégiques du bois en Bourgogne sur le Morvan, puis sur le reste de la Bourgogne, ont été conçus et réalisés par le CRPF sous l'égide d'un groupe de travail « transport du bois » issu de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers. Ces Schémas permettent d'identifier les axes routiers stratégiques pour le bois.

**Le transport ferroviaire** du bois qui se dégradait progressivement avec la fermeture une à une des gares-bois, a fait l'objet d'une réflexion et d'une organisation partenariale. La région Bourgogne dispose d'une dizaine de gares-bois sur lesquelles des investissements publics considérables (plus de 5 millions d'euros) ont été réalisés pour moderniser les chargements (Autun, Château-Chinon, Châtillon-sur-Seine, Corbigny, Nuits-sous-Ravières, La-Roche-en-Brenil, Saulieu, Avallon, Chalon-sur-Saône, Is-sur-Tille, La Charité-sur-Loire, Mâcon). Des menaces lourdes pèsent sur la pérennité de ce réseau (hausse considérable des tarifications du fret bois...) du fait des décisions unilatérales de réorganisation

**La région Bourgogne dispose désormais d'un réseau de 12 gares-bois**



DES ROUTES DE BOIS BIEN IDENTIFIÉES.



UN RÉSEAU DE GARES-BOIS STRATÉGIQUES À CONFORTER.

de la SNCF et du manque de considération pour la contribution de la filière forêt bois au développement des territoires. **L'amélioration du réseau de gares-bois et la facilitation du transport ferroviaire du bois sont des atouts majeurs de développement durable des territoires bourguignons** ; a contrario, les fermetures de gares-bois, les difficultés de chargement, les hausses tarifaires brutales connues ces dernières années ont immédiatement de très lourdes conséquences sur l'activité et les emplois de la filière bois en Bourgogne, et par voie de conséquence, appauvrissent encore un peu plus les zones rurales défavorisées. La gestion forestière durable, ancrée dans le contexte économique et social difficile des territoires ruraux bourguignons, ne peut se passer du transport ferré.

**Le transport fluvial et fluvio-maritime** est à l'essai, la Bourgogne disposant d'infrastructures de plus de 1000 km de voies navigables. La liaison Rhin-Rhône-Méditerranée, dont une partie est à grand gabarit, peut devenir un axe de transport du bois en direction de l'Europe centrale et de la Méditerranée. Le canal de Bourgogne et le canal du Nivernais permettent d'atteindre Paris et Le Havre par l'Yonne et la Seine.



LE MARCHÉ DES MERRAINS EST UNE CHANCE POUR LES SYLVICULTEURS DE CHÊNE.

### 1.5.8 DES PREMIÈRES PLACES À CONFORTER OU À RETROUVER POUR LE CHÊNE ET LE DOUGLAS



**Le chêne** est le premier fleuron de la forêt bourguignonne. Il couvre plus de 400 000 ha de la forêt privée bourguignonne où il est l'essence prépondérante. La qualité du bois est très différente d'une région à l'autre, et d'une espèce à l'autre.

Le chêne rouvre et le chêne pédonculé peuvent, sur bon sol, donner du bois de qualité tranchage, ébénisterie et merrain. L'aubier est parfois important sur sol à roche

mère cristalline (Morvan). Dans certaines régions, voire sur des forêts bien précises, on constate une importante proportion de chênes gélifs ou brogneux, sans qu'on sache précisément quelle part revient au climat, au sol, à la qualité génétique et à la sylviculture.

D'une façon générale, le marché recherche des bois de droit fil, à accroissements moyens ou fins, réguliers, plutôt clairs et avec peu d'aubier ; ces bois représentent rarement plus de 10% des volumes sur pied d'un peuplement à chêne dominant.

La tonnellerie s'étant fortement développée grâce aux exportations, les chênes à merrains sont très demandés. Le chêne sessile est préféré au pédonculé ; bien que les chênes de futaie soient en général les plus appréciés, les acheteurs ne dédaignent pas les troncs plus courts des chênes des taillis-sous-futaie de la forêt privée, s'ils sont de droit fil, sans nœud et à accroissements moyens et réguliers.

Le chêne rouge n'a pas les mêmes emplois que les chênes autochtones. Il est apprécié pour la menuiserie en grandes dimensions car il *travaille* très peu. Sa croissance est généralement bonne et sa forme meilleure que nos chênes de pays.

Le chêne pubescent pousse très lentement, sur les sols très pauvres de son habitat naturel, et il ne donne jamais de bois de haute qualité.

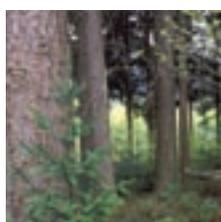
Surface forêt privée (ha)	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BOURGOGNE
Structure de futaie de chêne rouvre	6 342	8 852	4 894	12 006	32 094
Structure de futaie de chêne pédonculé	7 787	2 286	3 275	7 504	20 852
Structure de futaie de chêne rouge d'Amérique	0	1 100	236	349	1 685
Mélange de taillis et futaie chêne rouvre	37 633	53 081	38 244	57 036	185 994
Mélange de taillis et futaie chêne pédonculé	29 153	38 379	35 711	34 092	137 335
Structure de taillis de chêne rouvre	9 693	1 112	6 728	6 205	23 738
Structure de taillis de chêne pédonculé	2 806	103	1 049	525	4 483
Structures de chêne pubescent		145	1 318	1 774	3 237
<b>Surface totale des principales chênaies en forêt privée</b>	<b>93 414</b>	<b>105 058</b>	<b>91 455</b>	<b>119 491</b>	<b>409 418</b>

Source IFN 21 (1990), 58 (1996), 71 (1989), 89 (1999)

Volumes en forêt privée en 1000 m <sup>3</sup>	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BOURGOGNE
Chêne rouvre	3 959	8 814	5 544	8 808	27 126
Chêne pédonculé	3 120	4 863	3 535	4 733	16 250
Chêne pubescent			46	211	257
Chêne rouge d'Amérique		23	34	15	73
<b>Volume total chêne en forêt privée</b>	<b>7 079</b>	<b>13 700</b>	<b>9 159</b>	<b>13 767</b>	<b>43 706</b>

Production forêt privée en 1000 m <sup>3</sup> /an	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BOURGOGNE
Chêne rouvre	123	265	213	297	898
Chêne pédonculé	99	141	131	130	501
Chêne pubescent			2	7	9
<b>Production totale chêne en forêt privée</b>	<b>222</b>	<b>406</b>	<b>346</b>	<b>434</b>	<b>1 408</b>

Source IFN 21 (1990), 58 (1996), 71 (1989), 89 (1999)



**Le douglas** est une essence particulièrement bien adaptée aux stations du Morvan et du Beaujolais, même aux sols cristallins acides, du moment qu'ils ne sont ni trop secs ni trop humides. **Il est la nouvelle richesse de la forêt bourguignonne.**

Avec une production moyenne de 15 m<sup>3</sup>/ha/an, c'est l'arbre qui fixe le plus de CO<sub>2</sub> atmosphérique ; le volume total (forêts privées et publiques) de bois récolté est d'environ 400 000 m<sup>3</sup>/an et devrait atteindre, pour la forêt privée, plus d'un million de m<sup>3</sup>/an vers 2030. Les plantations nouvelles ont beaucoup diminué entre 1980 et 2000. Les dimensions des grumes recherchées par le marché du sciage sont de 1,5 à 2,5 m<sup>3</sup>. Pour mieux valoriser cette ressource, des efforts sont encore nécessaires :

- l'élagage, pour améliorer la qualité de la grume,

- les éclaircies précoces enlevant les bois de qualité inférieure,
- la conversion d'une partie des futaies régulières en futaie irrégulière, qui intéresse de plus en plus les sylviculteurs attachés à une production soutenue et régulière,
- l'amélioration du réseau de desserte et de places de dépôt.

Il est utile d'inciter les sylviculteurs, dans le programme de coupes de l'ensemble de leur forêt, à étaler la période de récolte, quand c'est possible, afin d'éviter les à-coups dans la mise en marché ; on étale de ce fait les âges de régénération ; on peut anticiper les premières coupes dès un volume moyen de 1,2 m<sup>3</sup>/arbre ; et étaler les coupes suivantes en différant les dernières coupes (qui auront été élaguées le plus tôt possible pour que les gros bois coupés tardivement soient de la meilleure qualité).

Le mélange d'essences est propice à la biodiversité et à la résistance des peuplements aux problèmes phytosanitaires.

Le douglas en forêt privée	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BOURGOGNE
Surface [ha] en futaie de douglas	5 630	14 050	23 120	4 790	47 590
Surface [ha] de douglas avec du taillis	1 940	1 920	3 020	990	7 870
<b>Total surface [ha] de douglas en forêt privée</b>	<b>7 570</b>	<b>15 970</b>	<b>26 140</b>	<b>5 780</b>	<b>55 460</b>
<b>Volume total sur pied (1000 m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 820</b>	<b>2 498</b>	<b>7 451</b>	<b>701</b>	<b>12 470</b>
<b>Production brute annuelle (1000 m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>125</b>	<b>236</b>	<b>475</b>	<b>62</b>	<b>898</b>

Source IFN 21 (2004), 58 (1996), 71 (2002), 89 (1999)



**Le hêtre** est une ressource constante et croissante, la forme et la qualité étant prometteuse pour les jeunes arbres du fait de leur éducation en futaie ou avec un accompagnement de taillis. Il est présent aussi bien sur sols cristallins que sur cal-

caire, du moment que le sol a suffisamment de réserve utile en eau. Il doit pousser vite pour que le bois soit de bonne qualité ; il est donc nécessaire de pratiquer des éclaircies suffisantes pour que le houppier puisse se développer largement.

Les usages du hêtre bourguignon sont variés : ébénisterie, contre-plaqué et menuiserie (en déroulage et tranchage), charpentes, panneaux, chauffage...

Le hêtre en forêt privée	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	BOURGOGNE
<b>Volume (1000 m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 541</b>	<b>3120</b>	<b>611</b>	<b>396</b>	<b>5668</b>
<b>Production (1000 m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>58</b>	<b>117</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>221</b>

Source IFN 21 (1990), 58 (1996), 71 (1989), 89 (1999)



**Les peupleraies** couvrent environ 8 000 ha, moins de 1% de la surface forestière, mais arrivent en troisième place pour la récolte de grumes feuillues, avec près de 150 000 m<sup>3</sup>/an commercialisés (en diminution).

Les peupleraies sont quasiment exclusivement en vallée (Saône, Yonne et leurs affluents), car la plupart des cultivars ont besoin d'un sol profond avec une nappe phréatique accessible aux racines. La production a toujours été cyclique, avec des alternances de périodes de récolte et de plantations, d'abandon et d'engouement, du fait des prix du marché d'une part, et de la libération de terres agricoles propices d'autre part. On sort d'une période de récolte intense (fin du XX<sup>ème</sup> siècle), suivie d'une période de plantations assez importante, notamment en Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

Les peupliers anciens sont surtout des Robusta, Serotina (Tardif de Champagne) et des Virginiana Regenerata. Depuis 1960, les plantations se sont réalisées en 1.214, puis dans les années 90 en interaméricains avec Beaupré à partir de 1997. Les maladies affectant ce dernier redonnent la part belle aux euraméricains (Dorskamp, Koster...). Le parcellaire est morcelé (1ha en moyenne ; 90% des peupleraies de l'Yonne ont moins de 1ha). Les grumes de peuplier ont 2 utilisations principales en Bourgogne :

- le déroulage, pour fabriquer des contre-plaqués et des emballages légers,
- le sciage pour la caisserie, les palettes pour l'ameublement (literie).

La populiculture raisonnée est un atout puissant de l'aménagement des vallées bourguignonnes, notamment pour la régulation des eaux de surface et la purification des nappes phréatiques chargées en nitrates ; elle est à valoriser.

**Beaucoup d'autres essences** de feuillus et conifères sont récoltées et valorisées pour l'industrie et l'artisanat du bois ; la commercialisation des petites quantités de bois d'une essence est souvent un grave handicap pour leur valorisation. Les coopératives peuvent regrouper des petits lots et les valoriser à meilleur prix que le sylviculteur isolé.

### 1.5.9 DES DÉBOUCHÉS EN BOURGOGNE ET HORS BOURGOGNE

*La richesse écologique et paysagère de la forêt française ne saurait se maintenir sans débouchés économiques valorisant ses produits* annonçait le Ministre de l'Agriculture Philippe Vasseur (*La politique forestière française*, décembre 1995). C'est dire l'importance des débouchés économiques des produits forestiers pour la gestion durable.

Les produits de la forêt bourguignonne trouvent d'abord des débouchés auprès de la filière-bois bourguignonne, qui est bien adaptée aux produits bois régionaux mais ne suffit pas à absorber toute la production. **La filière-bois bourguignonne\* compte 2 600 (stricto sensu) à 2 750 établissements (4% des établissements bourguignons), fournissant une valeur ajoutée d'environ un demi-milliard d'euros :**

- **536 établissements en sylviculture et exploitation forestière**, bien répartis dans les quatre départements, la Bourgogne comptant parmi les régions françaises les mieux mécanisées en exploitation, débardage, transport.

- **28 établissements de transport,**

- **149 établissements de première transformation**, dont 115 scieries, essentiellement de feuillus, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire étant dotées du meilleur réseau, avec 2 unités de fabrication de panneaux (particules et MDF) en Bourgogne et plusieurs autres à la périphérie (essentiellement panneaux de particules et OSB). La Bourgogne n'a pas d'usine de fabrication de pâte de cellulose, mais exporte ses petits bois feuillus et résineux sur les papeteries tant au Nord (Vosges, Alsace, Belgique, Seine-aval, Nord-Pas-de-Calais,...) qu'au Sud (Rhône-Alpes, Tarascon), **d'où l'importance cruciale d'infrastructures de transport adaptées.**

- **près de 2 000 établissements de seconde transformation et d'activités liées à la filière**, fournissant l'essentiel des emplois (11 200 à 14 100) de la filière.

Les bois de la forêt privée bourguignonne vont aussi alimenter les industries des régions voisines ou plus éloignées, ainsi qu'à l'exportation dans les pays européens mais aussi beaucoup plus lointains, soit en bois ronds, soit en plots ou sciages.

La récolte régionale de bois d'industrie, bois de feu et bois de carbonisation a progressé jusqu'aux années 1995 mais a considérablement diminué depuis, avec des prix très bas consentis au producteur, ce qui rend particulièrement difficile la mise en application des principes de sylviculture. **Pour favoriser la croissance des plus beaux arbres, il faut pouvoir enlever, lors des éclaircies, les petits bois et les bois de mauvaise qualité (notamment avec les débouchés en trituration et bois-énergie).** Les besoins en bois-énergie plaquettes, au départ exclusivement couverts par les sous-produits de première transformation, ne cessent de progresser et suscitent des espoirs nouveaux du côté des sylviculteurs privés déjà prêts, notamment avec leurs coopératives, à fournir des plaquettes issues directement de forêt.

Pour les débouchés du bois d'œuvre, la production régionale de sciages se maintient bien en feuillus (plus de 220 000 m<sup>3</sup> de sciages commercialisés chaque année) et se développe

\* Source : « Les emplois et le poids économique de la filière bois en Bourgogne », 1998.

régulièrement en résineux (plus de 250 000 m<sup>3</sup>/an), ce qui représente un atout important pour la gestion durable des forêts privées, qui bénéficient de ces débouchés de proximité pour leur production de qualité. Les bois d'œuvre feuillus et résineux les plus recherchés sont de dimension moyenne à forte (50 à 70 cm de diamètre) avec un élagage parfait et le minimum de singularité sur une bille de pied d'au moins 6 mètres.

La capacité des quelques unités de déroulage ou tranchage est très faible par rapport à la production bourguignonne, tant en hêtre qu'en peuplier aptes au déroulage ; elle ne progresse plus.

La Bourgogne a en revanche un assez bon tissu de tonnelleries, bien qu'insuffisant par rapport à la capacité de ses forêts à fournir des merrains de bonne qualité.

D'une façon générale, **la capacité industrielle de la filière bois bourguignonne a une marge importante de progression en regard de la production locale de bois et de son potentiel de développement.** Une partie de la récolte est donc valorisée ailleurs ; une partie de la production biologique, la moins valorisable, reste sur place et grossit chaque année le stock sur pied. C'est un frein pour l'amélioration de la qualité des forêts privées, qui aurait besoin d'un marché plus actif des petits bois et des bois de qualité médiocre à moyenne.

**La production et la mobilisation de bois adaptés aux besoins du marché est à la fois une finalité et une condition de la gestion forestière durable,** fondée pour la forêt privée en premier lieu sur une **rentabilité économique** permettant la production durable de biens et de services pour la société. Un des objectifs fondamentaux du SRGS est de préciser les orientations de gestion durable (*partie 2*) et les méthodes sylvicoles préconisées (*partie 3*) permettant au sylviculteur de **choisir un mode de gestion et des itinéraires sylvicoles lui permettant, dans le respect des principes de gestion durable, d'atteindre, de conserver ou d'améliorer la rentabilité de ses productions de biens et de services.**

### 1.5.10 FACE À LA DÉGRADATION ÉCONOMIQUE, UNE RENTABILITÉ À RETROUVER

Les prix (en euros constants) de toutes les catégories de bois sont en baisse inexorable depuis plusieurs décennies (baisse de moitié en moyenne en 20 ans pour le bois d'œuvre), alors que le prix des travaux d'exploitation et de sylviculture ne cesse d'augmenter. Le cours des bois, soumis au marché mondial des échanges et de la monnaie, sans aucune atténuation, subit de plein fouet les à-coups des crises de marché : coût de l'euro, coût de la main d'œuvre française, à-coups des marchés

méditerranéens et asiatiques, concurrence des bois de l'Europe de l'est et des produits bois scandinaves, etc. Le sylviculteur peut de plus en plus difficilement assurer une rentabilité à sa production, sa gestion et ses investissements ; parfois il ne trouve même pas preneur pour le bois tel qu'il doit sortir de sa forêt, dans ses dimensions et ses qualités. La baisse des revenus forestiers se traduit souvent par une véritable paupérisation de la sylviculture, l'absence de rentabilité des investissements, voire du simple entretien des forêts, devenant un obstacle majeur à toute crédibilité des propositions d'orientation vers une sylviculture de qualité.

Pour contrebalancer cette dégradation des conditions de production du bois, sauf exception, le sylviculteur privé n'a pas encore de concrétisation d'offres de marchés d'autres produits et services que le bois.

**La montée en puissance de la coopération forestière et le regroupement récent des coopératives est une des réponses de la forêt privée à ces conditions de marché très pénalisantes pour le sylviculteur isolé** sur qui se répercutent toutes les augmentations des coûts et les diminutions des prix de la chaîne de transformation.

**De l'analyse des débouchés et des conditions de productions pour les bois issus de la forêt privée bourguignonne, on peut tirer comme conséquence plusieurs recommandations générales pour le sylviculteur :**

- pratiquer une sylviculture à moindre coût productrice de bois moyens à gros, sans nœud sur la bille de pied,
- préférer les itinéraires sylvicoles produisant peu de petits bois : plantations à faible densité, éclaircies fortes,
- élaguer (et tailler au besoin) les arbres d'avenir,
- pratiquer des éclaircies sélectives précoces et fortes pour éliminer rapidement les arbres dominants et co-dominants sans valeur (sauf arbres nécessaires à l'éducation des arbres d'avenir, à la stabilité, à la biodiversité, ...),
- ne pas trop laisser vieillir les peuplements, notamment avec des arbres branchus,
- investir résolument, au bon moment et sagement dans l'amélioration des infrastructures : desserte, places de dépôt, cloisonnements d'exploitation...
- utiliser au mieux les qualités de bois, la rusticité, la stabilité, la diversité des essences de production en place avant d'investir coûteusement dans des essences nouvelles,
- utiliser la force de vente et les services de la coopération forestière et des experts.